



HONORAIRES ET TAUX DE COMMISSION DE L'AGENCE

(Arrêté du ministère du commerce et de l'économie et des finances du 29/06/1990 de l'affichage et prestations de services)

- Biens immobiliers à usage d'habitation
- Locaux professionnels
- Terrains à bâtir, terrains de week-end

De 1€ à 75.000 €			Honoraires TTC	7.000 €	
75.001 €	Α	100.000€	Honoraires	7 %	A la charge du
100.001 €	Α	125.000 €	Honoraires	6.50 %	mandant prévu sur le
125.001 €	Α	150.000 €	Honoraires	6 %	mandat de vente
150.001	Α	200.000€	Honoraires	5.50 %	
200.001	Et	+	Honoraires	5 %	

Ils s'entendent TVA incluse, au taux en vigueur actuellement soit (20%).

Nos honoraires sont dus à la réalisation de l'acte authentique de vente. Les honoraires sont payés par le mandant prévu sur le mandat de vente et sur l'avant-contrat contre une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur, au moment de la signature définitive chez le notaire. En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente consenti par le mandant.

ESTIMATIONI

- Biens immobiliers à usage d'habitation
- Locaux professionnels
- Terrains à bâtir, terrains de week-end

L'estimation est gratuite si l'agence est mandatée pour la mise en vente dans un délai d'un mois suivant notre avis de valeur. Pour toutes autres demandes (donation, rachat de part, curiosité) l'estimation est facturée à 50€ TTC. (Prix forfaitaire comprenant le déplacement, le conseil, la rédaction et le montage du dossier de l'estimation).

Tarifs applicables à partir du 1er avril 2017 et non rétroactifs correspondant à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.















